



communiqué

Date **Le 20 mai 1992**

N° 106

Pour publication

LES MINISTRES WILSON ET McKNIGHT ACCUEILLEN AVEC PLAISIR LA DÉCISION D'UN GROUPE SPÉCIAL CONCERNANT LE PORC

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Bill McKnight, ministre de l'Agriculture, ont annoncé aujourd'hui qu'ils étaient heureux de la décision rendue par le groupe spécial binational constitué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) pour revoir la décision issue du quatrième examen administratif américain des importations de porcs vivants en provenance du Canada.

Le groupe spécial a ordonné au département du Commerce des États-Unis de reconsidérer sa décision concernant le caractère compensatoire du Programme tripartite national de stabilisation des prix et la méthode de calcul des subventions constatées pour d'autres programmes.

La décision du groupe spécial fait suite à la contestation, par le Canada, du droit compensateur de 4,49 cents la livre imposé le 21 juin 1991 par le département du Commerce et couvrant la quatrième période d'examen administratif, soit du 1^{er} avril 1988 au 31 mars 1989.

Le département du Commerce a 60 jours calendaires pour se plier à cette demande et soumettre une nouvelle décision au groupe spécial. Les autres parties concernées disposeront ensuite de 15 jours pour commenter la nouvelle décision avant que la décision finale soit rendue.

«La décision du groupe spécial nous encourage, a déclaré M. Wilson. C'est une autre preuve que l'ALE fonctionne bien.»

«Le groupe spécial a jugé que la décision du département du Commerce n'était pas appuyée par des preuves substantielles à plusieurs égards importants», a déclaré le ministre McKnight.